



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 26 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juillet  
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 19 juillet 2018

Délibération N°07 07 18	ZA La Chutère : Cession d'une parcelle à la SAS AMBULANCES MONTESQUIVIENNES
----------------------------	--

**Etaient présents** : AUDOUBERT Michel, BARBERO Michel, BAROUSSE Stéphane, BOUVIER Claude, BROS Bernard, CARRASCO José, CAZARRE Max, CESAR Jean-Claude, COMA Marianne (remplaçante de HALIOUA Jean-Louis), COT Jean, DEGA Gilbert (remplaçant de BERNARD Marie-Christine), DELSOUC Marc, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (remplaçant de DEDIEU-CASTIES Françoise), GREGOIRE Anne-Marie, LEFEBVRE Patrick, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de DEVIC henri), MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SEGUELA Jean-Louis, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIGNES Michel

**Pouvoirs** : AUDOUBERT René (pouvoir donné à AUDOUBERT Michel), BRUN Karine (pouvoir donné à LEFEBVRE Patrick), DANES Richard (pouvoir donné à FORGET Éric), DEJEAN Daniel (pouvoir donné à MASSARUTTO Patrick), DEJEAN Henri (pouvoir donné à BOUVIER Claude), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à NAYA Anne-Marie), MAILHOL Béatrice (pouvoir donné à MEDALE GIAMARCHI Claire), SALAT Éric (pouvoir donné à VEZAT-BARONIA Maryse)

**Etaient Excusés** : BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BIBES-PORCHER Ghislaine, CARRERE Gérard, COSTES Alexandra, DELAVERGNE Evelyne, FAUSTINI Marie-Claire, FEUILLERAC Jean-Paul, GRYCZA Daniel, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, LIBRET-LAUTARD Madeleine, SENECLAUZE Christian, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, VIEL Pierre,

**Secrétaire de séance** : BAROUSSE Stéphane

**OBJET : ZA La Chutère : Cession d'une parcelle à la SAS AMBULANCES MONTESQUIVIENNES**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'avant transfert des zones d'activités à la Communauté de Communes du Volvestre, la commune de Montesquieu-Volvestre s'était engagée à céder la parcelle n°1181 section M d'une superficie de 2 790m<sup>2</sup> à la SAS AMBULANCES MONTESQUIVIENNES, pour un montant de 1,50 € HT / m<sup>2</sup> soit 4 185,00 € HT. L'entreprise prévoit d'y construire un funérarium et des garages pour y stationner les véhicules de la société.

La Commission Développement Economique, réunie le 25 juin 2018, s'est prononcée favorablement sur cette cession.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 12 juillet 2018,

Entendu l'exposé du Président,

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de vendre la parcelle n°1181 section M d'une superficie de 2790m<sup>2</sup> à la SAS AMUBLANCES MONTESQUIVIENNES ou toute autre personnalité morale la représentant pour un prix de 1,50 HT/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 4185 € HT, dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec la SAS Ambulances Montesquiennes ou tout autre personne morale se substituant à ladite société ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du 31/07/2018.